Inscription VACANCES



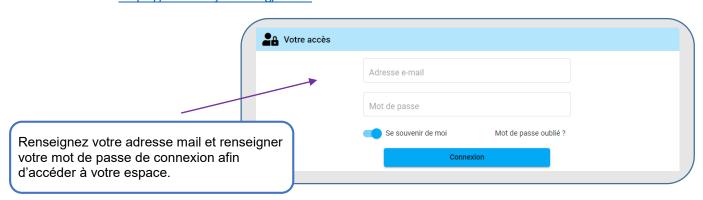
IMPORTANT:

1.votre inscription n'est validée que si vous réglez directement par CB. Il n'est pas possible de payer le lendemain par chèque ou espèce

2.la majoration s'applique automatiquement si vous n'avez pas renseigné d'avis d'imposition.

Se connecter

Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site <u>www.jeunesse-et-avenir.com</u> ou à l'adresse https://familles.jah68.org/home



À tout moment, vous pouvez cliquer sur « Mot de passe oublié ? » afin de bénéficier d'une assistance vous permettant de réinitialiser votre mot de passe.

→ Vous accédez à votre page d'accueil

Accueil du portail

Sur votre page d'accueil, retrouvez toutes les informations concernant votre dossier.

En naviguant dans les différents menus, vous pourrez consulter et modifier toutes vos données.

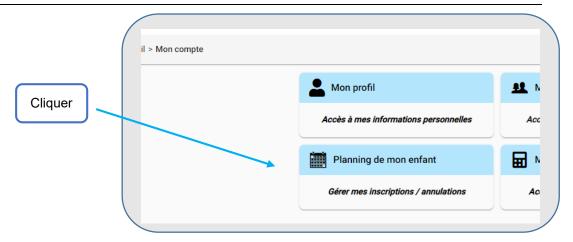
ATTENTION : si vous commencez à renseigner des informations, il faut aller jusqu'au bout de la démarche de remplissage des informations.



Inscription VACANCES



Cliquer sur « planning de mon enfant »



→ Le portail s'ouvre sur le planning de votre enfant

Sur cette page, « Planning de mon enfant », vous visualisez le planning de présence de vos enfants. Sous forme d'agenda, vous visualisez l'ensemble des inscriptions actives pour

- le périscolaire,
- les mercredis et
- les vacances.

Association Jeunesse et Avenir

Mon compte > Planning de mon enfant

Janvier 2023

undi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

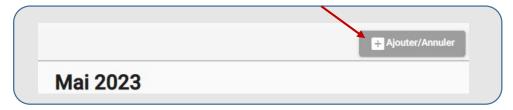
1 2 3 4 5 6 7 8

Inscription VACANCES



Inscrire votre enfant pour les vacances

Pour inscrire votre enfant pour les vacances, sélectionner le cadre + ajouter/annuler



- → Sélectionner l'usager
- → Sélectionner le site (l'établissement) la période d'inscription (selon l'âge de votre enfant)
 - □ Il convient de cliquer la petite coche bleue qui est en début de ligne pour que le menu déroulant se déroule et vous donne accès à toutes les semaines d'inscription.



Février 2023 - Sem 1 - MATER

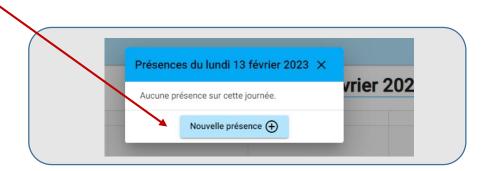
Février 2023 - Sem 2 - ELEM

Février 2023 - Sem 1 - MATER

Février 2023 - Sem 2 - ELEM

→ Vous pouvez alors visualiser la semaine choisie qui apparaît dans un planning

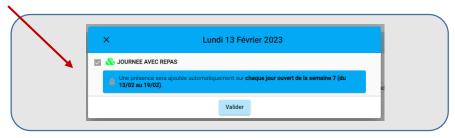
- → Sélectionner le jour 1 de la semaine
- → Créer une nouvelle présence en cliquant sur le cadre bleu [Nouvelle présence +]



Inscription VACANCES



Attention, il faut cocher « journée avec repas » et valider; la semaine se remplit automatiquement



→ Cliquer sur [suivant] en bas de page à droite

→ Un récapitulatif de votre demande apparaît à l'écran

→ Faire dérouler l'écran jusqu'en bas de page **et valider**

Un « récapitulatif validé » apparaît

→ Faire dérouler l'écran jusqu'en bas de page et valider et payer si tout est ok pour vous

Important: Vos réservations seront automatiquement annulées sans validation de votre part dans un délai de 15 min.

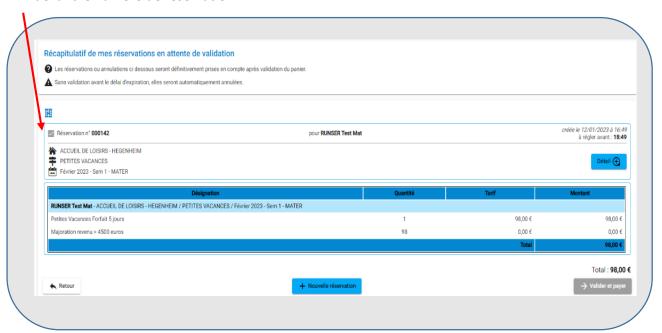
Inscription VACANCES





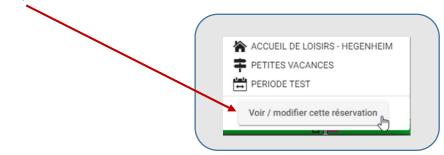
Si vous souhaitez faire une nouvelle réservation, il convient de cliquer sur [+ Nouvelle réservation]

Si vous souhaitez régler uniquement une partie de votre panier, il convient de « décocher » la case devant le numéro de réservation



Si vous souhaitez annuler une réservation qui est dans le panier, il convient de retourner sur le planning de votre enfant.

- → Cliquer sur la semaine à annuler
- → Cliquer [Voir/modifier cette réservation]



→ Cliquer sur la réservation à modifier



Inscription VACANCES



→ Cliquer sur [Demander l'annulation]

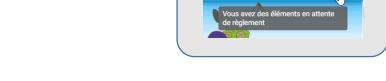


→ Cliquer sur [suivant] en bas de page à droite

→ Un récapitulatif de votre demande apparaît à l'écran

→ Faire dérouler l'écran jusqu'en bas de page et valider

Si vous souhaitez accéder à votre panier, il convient de cliquer sur l'icône « Panier » en haut à droite de la page d'accueil.



Rappel de quelques informations importantes

- Les inscriptions ne sont validées que si vous payez
- La majoration s'applique automatiquement si vous n'avez pas fourni d'avis d'imposition.

Si vous pouvez justifier d'un revenu inférieur à 4200€ en téléchargeant votre avis d'imposition sous 48h sur le portail, nous vous remboursons le trop-perçu.

- Vous êtes informé directement par émail si votre inscription a été enregistrée : à réception de cet email, vous avez la confirmation que votre enfant est bien inscrit pour la période choisie.

Mes factures

Dans la rubrique « Mes factures », accédez à toutes vos factures.